Polypes du nez +

n° 30.

Nous Comissaires Nommez par Laccademie Royale de chirurgie, Pour Examiner Une Observation Envoyée Par Monsieur taranget Chirurgien Major dun Regiment a grauelines, a l'occasion dune douleur que Monsieur Le Cheualier De Rochefort Ressentoit au fond de la Gorge Et L'empechoit daualler Les alimens, Ce qui Le determina a Saigner Son Malade trois fois et luy ordonner Les Remedes quil Jugeat Necessaires, mais Comme Le Malade, Bien Loing de se Sentir Soulagé, Se trouua La Gorge plus Entreprise et le Col fort Entlé auec difficulté de Respirer, Il manda de Nouueau Monsieur Taranget, Lequel, [+ pour lors] Luy ayant Visité Le fond de La gorge, s'apercevt dune Excroissance poliqueuse tres Considerable qui fesoit Vouter La Cloison Et La Luette qui dessendoit dans L'oesopha[ge]

ARC 13 d. 61 n° 2

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Remplissoit Toutte L'étendüe du Pharinx et en
Consequence Le determina a declarer a Son
Malade qu'il n'y auoit point d'autres Remedes
que de luy faire promptement L'opération
En Extirpant Cette tumeur grosse Comme Le
Poingt, adherante presque dans toute Son Etendüe,
Ce Polipe, dit Monsieur Taranget Etoit Livide
fort puant, douloureux et aussi dure que des
Cartilages a demy ossifiez, Ce Sont tous ses
propres termes : Nous Croyons, Eü Egard a toutes
ses Circonstances, qu'il seroit a propos, auant de
decider sur L'óbseruation, de demander des
Eclaircissemens a Monsieur Taranget, Car il

Est assé difficile de penser qu'une tumeur
de cette Nature soit venu si precipitament
et qu'elle ne se soit pas annoncée par des
premices d'accidens de quelques Causes plus Eloignéz
Et qu'ayant de si fortes adherances, Comment il
a put faire pour Les detruire si aisement
et si promptement, C'est Le Jugement, quant
a present, que Nous en pouvons rendre a l'accademie
fait a paris ce huitieme may 1734 Febvrier
Marsolan

neant, n'ayant pas repondu aux eclaircissemens desirés

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE